



Mas de Soriech
Chemin de Soriech
34970 LATTES
Tél : 04.13.64.03.90
Fax : 04.67.65.09.94

PREFECTURE DU GARD
10 avenue Feuchères
30 000 NIMES

Le 08 Avril 2013

Ref : *CNM/GCDP/ST15/10.13/979*

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter une zone d'emprunt
Aubord (30) – Lieux-dits « Le Campagnol» et « La Garrigue »

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement et des différents textes régissant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,

Je soussigné François-Xavier DE MALHERBE, Administrateur d'Oc'Via Construction, Groupement d'Intérêt Economique, dont le siège social est situé, 1 Avenue Eugène Freyssinet – 78 280 GUYANCOURT sollicite :

L'autorisation d'exploiter une zone d'emprunt de matériaux alluvionnaires nécessaire à l'approvisionnement en matériaux du projet CNM, au sein d'une emprise de 15 ha 58a 46 ca située sur la commune d'Aubord, aux lieux-dits « Le Campagnol» et « La Garrigue ».

Cette demande porte sur les parcelles cadastrales visées dans le tableau reporté ci-dessous :

Pour laquelle le GIE Oc'Via Construction dispose de la maîtrise foncière.

commune	section	Lieu-dit	n°	Surface cadastrée en m ²	Surface demandée en m ²	Propriétaire apparaissant sur les relevés de propriété du cadastre
Aubord	ZA	Campagnol	7p	5220	450	Commune d'Aubord – Chemin rural n°2
Aubord	ZA	Campagnol	8	14380	14380	MARGAROT Maurice
Aubord	ZA	Campagnol	9	11280	11280	MARGAROT Maurice
Aubord	ZA	Campagnol	224	13032	13032	MARGAROT Maurice
Aubord	ZC	Campagnol	3	16580	16580	MARGAROT Maurice
Aubord	ZC	La Garrigue	4	360	360	Commune d'Aubord – Chemin rural
Aubord	ZC	La Garrigue	5	2030	2030	ARNAUD Marguerite
Aubord	carriZC	La Garrigue	6	6400	6400	DUCROC Aimée (épouse BESSODES)
Aubord	ZC	La Garrigue	8	12320	12320	MARGAROT Maurice
Aubord	ZC	La Garrigue	9	35680	35680	MARGAROT Maurice
Aubord	ZC	La Garrigue	13p	2300	1303	Commune d'Aubord – Chemin rural n°6
Aubord	ZC	nr	115	18234	18234	Commune d'Aubord
Aubord	ZC	nr	120	13639	13639	MARGAROT Loïc
Aubord	ZC	nr	122	10158	10158	GHAZI Abdelmahid
				TOTAL :	15 ha 58a 46ca	

p : parcelle concernée pour partie par la demande d'autorisation
nr : lieu-dit non renseigné au cadastre

Le réaménagement de la zone d'emprunt prévoit sa restitution en bassin écrêteur de crue du Grand Campagnolle. Cet aménagement est soumis à l'application des articles L 214-1 à L214-11 du code de l'environnement et fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau mené en parallèle de la présente demande d'autorisation d'exploiter une zone d'emprunt.

L'autorisation est demandée sur une durée de 5 ans.

Les rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par cette demande sont les suivantes :

RUBRIQUE	ACTIVITE	VOLUME	REGIME	Rayon d'affichage
2510-3	3. Exploitation de carrières -- Affouillement de sol (A)	- Superficie de la demande : 15,6 ha - Superficie de la zone d'exploitation : 5,7 ha - Durée demandée : 5 ans - Production maximale annuelle : 818 180t - Production moyenne annuelle : 409 090t	AUTORISATION	3 Km
2517-2	Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant : 2 - supérieure à 10 000 m ² , mais inférieure ou égale à 30 000 m ² (E)	Stockage temporaire de matériaux sur une superficie comprise entre 10 000 m ² et 30 000 m ²	ENREGISTREMENT	-
2515-1c	Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2 La puissance installée des installations étant : 1c - supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW (D)	Installation mobile de traitement des matériaux 1 installation mobile de criblage de 75 kW	DECLARATION	-

Par la présente, le GIE Oc'Via Construction s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint, notamment concernant la remise en état du site et la constitution des garanties financières.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan d'ensemble de la zone d'emprunt visé à l'article R. 512-6 alinéa I-3 du Code de l'Environnement, établi à une échelle 1/1000 au lieu de 1/200.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le GIE Oc'Via Construction
L'administrateur d'Oc'Via
Construction

M. François-Xavier DE MALHERBE

